

**Compte-rendu sommaire**

**Présents** : Monsieur GUDIN, Madame HUGUET, Madame BILLARD, Monsieur LE METTE, Madame SOUBIEUX, Monsieur ROYER, Monsieur PAVIOST, Madame CLEMENT, Madame SAUNIER, Madame TOURNE, Monsieur MALON, Monsieur MAISONS, Madame TROUVE, Madame DURANTE, Monsieur JACQUET, Madame GUERIN.

**Absent(es) excusé(es)** : Monsieur VAURY (donne pouvoir à Madame DURANTE), Madame CHARON (donne pouvoir à Monsieur JACQUET), Monsieur SALLE.

Secrétaire de séance : Madame DURANTE.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente.

**01) Réévaluation de loyer**

Conformément à l'article 35 de la loi n° 2005-841 et,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** le loyer mensuel du logement communal sis au 26, rue de Chartres à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

**02) Subvention exceptionnelle**

- **attribue** une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Anciens d'Élèves d'Artenay section Football.

Cette subvention viendra en déduction de la subvention annuelle qui sera attribuée lors du vote des subventions pour l'année 2017.

**03) Extension de la maison médicale**

Monsieur le Maire informe les Conseillers de la possibilité pour la commune de solliciter des subventions dans le cadre de la création d'une extension au cabinet médical afin de créer à terme une Maison de Santé Pluridisciplinaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le plan de financement,
- **sollicite** une subvention auprès de l'État,
- **sollicite** une subvention auprès de la région Centre-Val de Loire,
- **sollicite** une subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement ruralité.

**04) Concert des Amis de l'Orgue : demande de subvention**

A l'occasion du deuxième anniversaire du nouvel orgue, un concert « Orgue et Brass Band » sera donné le dimanche 9 avril 2017 à 16h en l'Église Saint Victor.

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le Département, dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes, peut subventionner ce concert à hauteur de 50% du montant de la prestation.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **sollicite** une subvention auprès du Département, dans le cadre du Fonds d'accompagnement Culturel aux Communes afin de financer le concert qui aura lieu sur ARTENAY le dimanche 9 avril 2017.

#### **05) Vallogis : garantie d'emprunt**

##### a) Logements sis 31 rue d'Auvilliers

Monsieur le Maire donne lecture du rapport et de ses annexes relatifs à la réhabilitation de 12 logements collectifs sis 31 rue d'Auvilliers.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : le rapport et ses annexes sont adoptés.

Article 2 : la commune d'ARTENAY accorde sa garantie à VALLOGIS à hauteur de 191 083,00€ représentant 50% du remboursement d'un prêt d'un montant total de 382 166,00€ souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°55885.

##### b) Logements sis 27/29 rue d'Auvilliers

Monsieur le Maire donne lecture du rapport et de ses annexes relatifs à la réhabilitation de 13 logements collectifs sis 27/29 rue d'Auvilliers.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : le rapport et ses annexes sont adoptés.

Article 2 : la commune d'ARTENAY accorde sa garantie à VALLOGIS à hauteur de 287 605,50€ représentant 50% du remboursement d'un prêt d'un montant total de 575 211,00€ souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°55892.

#### **06) Pays Loire Beauce**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la modification des statuts en cours du syndicat Pays Loire Beauce en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural.

En raison de ses modifications, l'adhésion de la commune au Syndicat mixte revient, par représentation substitution, à la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine ; rendant l'adhésion de la commune sans objet.

A cet effet, Monsieur le Maire adressera un courrier à Monsieur le Préfet sollicitant le retrait de la commune d'Artenay du syndicat Pays Loire Beauce.

#### **07) Repas des Aînés**

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe**, à l'occasion du repas des Aînés, à 23,00 € (vingt-trois euros) le tarif du repas pour les conjoints de moins de 70 ans.

Ce tarif restera en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération vienne le modifier.

**08) Affaires diverses**

a) Mieux vivre à ARTENAY

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par l'association « Mieux vivre à ARTENAY ». Ce dernier invite la Commune à adhérer à l'association.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** d'adhérer à l'association « Mieux vivre à ARTENAY », dont la cotisation pour la période de mai 2016 à mai 2017 s'élève à 10,00€ (dix euros).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h35.